



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Annonce publique de la séance :

le 14 avril 2016

Convocation des conseillers :

le 14 avril 2016

Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 22 avril 2016

Présents : Vera Spautz, Bourgmestre, Martin Kox, Jean Tonnar, Henri Hinterscheid, Daniel Codello, Echevins, Francis Maroldt, Pierre-Marc Knaff, Annette Hildgen, Paul Weidig, Mike Hansen, Astrid Freis, Georges Mischo, Laurent Biltgen, Guy Kersch, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général

Excusés : Andre Zwally, Evry Wohlfarth, Taina Bofferding, Zénon Bernard, Luc Majerus, Conseillers

Le Conseil Communal;

**Objet : 11.1 Relevé et rôle supplétif de l'impôt foncier des
exercices 2014 et 2015 (titre 7); décision**

Vu le relevé et rôle supplétif de l'impôt foncier des exercices 2014 et 2015 (titre 7) au montant de € 69,40;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

décide à l'unanimité

d'approuver le relevé et rôle supplétif de l'impôt foncier des exercices 2014 et 2015 (titre 7) au montant de € 69,40.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 25.04.2016

Pour expédition conforme,

Le secrétaire général

Bourgmestre